

de français d'un *Livre blanc de l'enseignement du français dans le monde*, prévu pour 2016, sa Commission de l'Europe centrale et orientale (CECO) a synthétisé et analysé les réponses à un questionnaire diffusé auprès des associations des professeurs de français.

La Commission de l'Europe centrale et orientale de la FIPF regroupe 29 associations qui fonctionnent en Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, E.R.Y. de Macédoine, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Fédération russe (5 associations, basées dans les régions de Moscou – Association des Enseignants des Professeurs de Russie – AEFR, Amourskaya, Krasnoyarsk, Nijni Novgorod et Tatarstan), Serbie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque et Ukraine. Sur les 29 associations de la CECO, 26 (à l'exception de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et du Kosovo) ont participé à l'enquête menée dans le cadre du projet.

La Commission de l'Europe centrale et orientale recouvre un territoire qui s'étend du centre de l'Europe jusqu'au Pacifique.

Dans la plupart des 25 pays qui y sont représentés, il existe une seule association de professeurs de français affiliée à la FIPF, à l'exception de la Fédération russe, où il y en a cinq. Cependant, dans certains pays, l'association membre de la FIPF n'est pas la seule : il y en a 2 autres en Croatie, 3 en Moldavie, 3 en Pologne et 2 en République tchèque. Les effectifs d'adhérents déclarés sont très divers, allant de 40 (l'association de Saint-Pétersbourg) à 1 700 (l'ARPF, Roumanie). Dans la plupart des cas, la majorité des enseignants se retrouve dans les collèges et les lycées, à l'exception de l'association de Russie-Saint-Pétersbourg et de celle d'Ukraine, dont les membres enseignent essentiellement dans le supérieur.

Être professeur de français en Europe centrale et orientale²⁷

Dans le cadre de l'élaboration par la Fédération internationale des professeurs

Des professeurs bien formés... et polyvalents !

Le statut du français dans les systèmes éducatifs de la CECO est essentiellement celui de langue étrangère. Une large majorité des professeurs l'enseigne du primaire au secondaire (84 %). Même si la profession

²⁷ D'après une synthèse réalisée par Doina Spita, présidente de la CECO.

d'enseignant semble être leur profession de base (20 réponses sur 26), seuls 24 % affirment enseigner uniquement le français. Les trois quarts professent donc d'autres disciplines, à savoir (ordre décroissant) : langues étrangères (15 sur 26, dont 4 l'anglais), histoire (4 sur 26), latin, philosophie, géographie, langues maternelles (2 sur 26). Une seule association (en Slovaquie) évoque les « disciplines non linguistiques » (DNL) dispensées en français dans le cadre des filières bilingues, même si cet exemple doit être en réalité beaucoup plus répandu.

La **formation initiale des professeurs de FLE de la CECO** est de type :

- bac + 3 (en Pologne, pour les enseignants de français au primaire) ;
- bac + 4 (en Bosnie, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Monténégro, Roumanie) ;
- bac + 5 (en Biélorussie, Croatie, Hongrie, Lettonie, Pologne, pour le secondaire, ou encore Roumanie) ;
- bac + 6 (en Géorgie).

Elle est réalisée, dans la plupart des cas, dans le cadre des « départements universitaires », mais aussi des « instituts pédagogiques » (Russie AEFR) ou « écoles normales » (en Ukraine, outre les filières universitaires).

La **formation universitaire** est organisée de manière classique, en **trois volets** :

1) Le premier est une formation générale, représentée, en général, par la connaissance approfondie de la « langue et de la littérature françaises » (parfois aussi « francophone », par exemple, en Roumanie) ou des « langues étrangères » (par exemple, en Pologne ou à Saint-Petersbourg) ou encore des « langues romanes » (en Slovénie). Il n'y a que dans la Fédération russe que cette formation générale n'est pas nécessairement orientée lettres et/ou langue, mais peut aussi viser les sciences pédagogiques (dans les régions d'Amourskaya et de Krasnoyarsk), ou la traduction/interprétariat (à Nijni Novgorod).

2) Le deuxième volet est constitué de connaissances théoriques de psychopédagogie et de didactique, dans le cadre d'un « module de didactique du FLE », mis en place en Licence ou Master.

3) Le troisième volet est un stage pédagogique obligatoire organisé en deux étapes : une période dite « passive » pendant laquelle les étudiants observent les cours

de FLE d'un tuteur et une « active » durant laquelle ils sont amenés à enseigner.

Dans le contexte des grandes mutations socioculturelles et éducatives dues à la mondialisation et des évolutions dues à l'intégration du système de Bologne dans les universités, le besoin de perfectionnement au-delà de la formation initiale est devenu une exigence incontournable. Les solutions mises en place s'appuient sur l'offre de formation continue, riche et diversifiée, en fonction du profil du public bénéficiaire (professeurs débutants, en Serbie, par exemple, ou en Roumanie ; professeurs enseignant en milieu rural, en Roumanie ; professeurs de DNL) et dont l'importance est appréciée à l'unanimité par les répondants au questionnaire. Les formations sont mises en place avant tout par les institutions nationales du développement professionnel du personnel enseignant, institutions qui sont le plus souvent rattachées au ministère de l'Éducation, suivies de près, statistiquement, par les Services de coopération et d'action culturelle auprès des Ambassades de France et les réseaux des Instituts français et des Alliances françaises. Le questionnaire a relevé la disponibilité sans réserve formulée par toutes les associations interrogées dans le cadre de l'enquête d'organiser des sessions de formation continue au bénéfice de leurs collègues, les modalités agréées étant (selon l'ordre décroissant de leur intérêt) : ateliers « à la carte », sur des thématiques adaptées aux besoins ; séminaires, colloques, rencontres pédagogiques ; projets type recherche-action. Certaines associations le font déjà : c'est le cas des associations de la Biélorussie, de la Hongrie (projet de formation en ligne), ainsi que celles des pays rattachés au CREFECO (Albanie, Arménie, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie et Roumanie) et qui réalisent, depuis bon nombre d'années déjà, la démultiplication territoriale du programme de formation proposé par le centre de l'OIF basé à Sofia.

Conditions d'enseignement

Les critères évoqués pour juger des bonnes ou mauvaises conditions d'enseignement sont, par ordre décroissant d'importance : équipement informatique, locaux, effectifs

des groupes/classes, charge de travail des enseignants, possibilités de formation continue, salaires, nombre d'heures attribuées à l'enseignement de la langue (au français), motivation des apprenants, soutien (ou non) des chefs d'établissement, statut du métier d'enseignant dans la société, soutien des institutions locales et françaises ou francophones.

Dans la catégorie des « **bonnes conditions** », les répondants évoquent, en premières positions, l'amélioration des locaux et les équipements modernes (8 réponses), l'accès aux manuels et aux méthodes étrangères (4 réponses), les effectifs d'élèves « gérables » : entre 13 et 16 (5 réponses), la qualité de la formation initiale et continue (3 réponses) et les « bienfaits » des échanges avec l'étranger et les projets internationaux (2 réponses).

Dans la catégorie des « **mauvaises conditions** », certaines concernent le statut du professeur (salaire bas, augmentation des charges de travail, grande bureaucratie, quasi-absence d'autonomie, manque de soutien et de communication avec les chefs d'établissements et le ministère, baisse constante du nombre de cours et d'heures, isolement en dehors des grandes villes), d'autres les conditions de travail (effectifs d'élèves, classes surchargées ; insuffisance voire absence de moyens audiovisuels, surtout en province ; équipement informatique défaillant ; manque voire interdiction d'utiliser des manuels français), enfin, d'autres concernent la position de la langue française sur le « marché des langues » (la préférence quasi générale du public pour l'anglais et la réputation du français de langue difficile à apprendre).

Des témoignages recueillis, on peut dessiner, à traits très grossiers, **deux « profils »** chez nos professeurs de français. D'une part, celui d'un professeur **moderne et combatif** : on remarquera sa préoccupation constante pour la qualité, l'intérêt pour l'innovation, l'ouverture vers l'autre, en termes d'expérience pédagogique ou de relations interculturelles, la disponibilité constante d'investir professionnellement, en dépit d'une réelle précarité matérielle. En effet, en comparant le salaire d'un professeur de français avec le revenu moyen de son pays, dans 60-70 % des cas, il est inférieur

ou « presque égal » à ce dernier ; soit compris dans une fourchette qui va d'environ 150 euros/mois (2 réponses), à 200-400 euros/mois (5 réponses), jusqu'à 700-800 euros/mois dans l'enseignement supérieur (2 réponses).

D'un autre côté, on trouve le profil du professeur « **en souffrance** », découragé de la baisse constante de l'intérêt pour le français, dépendant d'un directeur d'établissement – surtout attentif aux « lois du marché » – et déçu du soutien, qu'il considère insuffisant et inconstant, de la part des institutions et des politiques. Il n'arrête pas de clamer son « amour pour la langue et la civilisation française/francophone » – c'est le premier élément de motivation évoqué lors de notre enquête (22 réponses sur 26), bien avant ceux d'ordre strictement professionnel (« utilité », « plaisir d'enseigner » ou « progrès des apprenants ») – en y ajoutant la « volonté de partager cet amour » (6 réponses) et la « beauté de la langue française » (3 réponses). Souvent, ce professeur partagé entre les belles exigences de son propre métier et l'amertume devant une certaine désaffection de la part du public choisit la vie associative, à l'intérieur de laquelle il se retrouve dans une solidarité professionnelle renforcée, et mieux à même de valoriser « le potentiel important d'expertise sur le terrain dans une perspective efficace et innovante, au bénéfice de l'enseignement du français ».



Le français concurrencé mais dans la course

La situation du français, dont le statut est essentiellement celui de langue étrangère, n'est pas facile à analyser globalement, pour en dégager les tendances, surtout qu'on ne dispose pas de données comparatives. Néanmoins, selon les chiffres reçus et les commentaires, il est de l'ordre de l'évidence que son enseignement est en baisse. L'analyse de la situation des trois premières langues étrangères enseignées le confirme : à tous les niveaux, du primaire, du secondaire et du supérieur, l'anglais est largement majoritaire comme L1, l'unique exception étant l'Albanie, où la L1 est l'italien. Le français, qui occupe le rang de L2 dans 6 cas sur 26 (Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Roumanie, Russie Nijni Novgorod et Russie Krasnoyarsk), est concurrencé par l'allemand, qui occupe cette même position dans 15 pays sur 26, par le russe dans 4 pays et par l'italien dans 2 pays. Enfin, c'est seulement en tant que L3 que le français occupe le premier rang, dans 9 cas à tous les niveaux (Bulgarie, Hongrie, Kazakhstan, Monténégro, Russie-AEFR, Russie Saint-Petersbourg, Russie Amourskaya, Serbie et Ukraine) et partiellement dans 3 pays (Biélorussie et Lettonie, dans le supérieur, et Lituanie, au primaire).

Le niveau d'introduction du français est assez variable. Dans la plupart des pays les mêmes langues étant étudiées au primaire et dans le secondaire – ce qui veut dire qu'une fois une langue choisie comme langue d'étude la tendance est qu'on la suive tout au long de la scolarité – l'enseignement précoce du français devient un vrai défi. Il est d'autant plus intéressant donc d'analyser sa situation au niveau préscolaire. Les réponses enregistrées montrent que c'est seulement dans 7 cas sur 26 que le français est enseigné à ce niveau. C'est le cas en Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Roumanie, Russie Krasnoyarsk et Ukraine, mais son statut est parfois celui de discipline facultative (Bosnie-Herzégovine et Croatie). Dans la plupart des autres espaces, le français peut être étudié à partir soit de 7-10 ans (9 réponses : Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Pologne, Russie AEFR, Russie Saint-Pétersbourg et Russie Krasnoyarsk), soit de 11-13 ans (8 réponses : ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Lituanie, Monténégro, Roumanie et Slovaquie). Retenons que les données enregistrées concernent essentiellement les établissements publics. Le nombre d'heures dispensées par semaine varie entre 1h-3h au niveau préscolaire et 2h-3h au niveau du primaire et du secondaire, et il peut aller jusqu'à 6h, selon le type d'établissement (par exemple, 6h par semaine dans les classes bilingues).

Place au bilingue !

Si le français n'a le statut de langue d'enseignement dans aucun des pays de la CECO (un certain nombre d'associations ayant d'ailleurs clairement mentionné que la langue d'enseignement ne pouvait être, de par leur constitution, que la langue nationale du pays et parfois la langue des minorités vivant sur leur territoire), le **secteur bilingue francophone** (souvent dans le cadre de coopérations bilatérales) est en plein essor dans les systèmes éducatifs de 21 cas sur 26. Il donne lieu, au sein d'établissements primaires ou secondaires nationaux, à des parcours éducatifs comportant un enseignement renforcé du français et des disciplines non linguistiques (DNL) dispensées en français par des professeurs recrutés localement. Ces cursus débouchent parfois sur un

baccalauréat mention bilingue francophone (par exemple, en Roumanie). L'enseignement bilingue est développé au niveau du préscolaire (1 pays, l'Estonie), du lycée (7 pays : Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie), du collège et lycée (6 pays : Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Pologne, Russie Saint-Pétersbourg, République tchèque), enfin sur un parcours complet, du primaire jusqu'à la fin du secondaire, dans 6 pays : la Hongrie, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, la Moldavie et la Serbie. Il concerne un nombre important de jeunes. Pour nous en faire une idée, retenons, comme exemple, les effectifs supérieurs à 1 000 et qu'on retrouve en Bulgarie (6 576 élèves), en Hongrie (260 élèves du primaire + 1 301 du secondaire), en Moldavie (1 767 au primaire + 1 595 au gymnase + 718 au lycée) ou en Pologne (2 409 au collège + 1 345 au lycée). Le nombre d'heures/semaine varie en fonction du niveau d'enseignement et du pays, allant de 1h (au primaire) à 19h-22h (Bulgarie). Les DNL, une palette très diverse, sont dispensées à raison de 1h-2h (la plupart des filières), de 12h (en Hongrie) ou de 13h-14h (en République tchèque).

Les établissements français sont relativement nombreux dans les pays de la CECO (15 réponses), avec des effectifs plutôt restreints dans le secondaire (chiffre supérieur en Bulgarie – 455 élèves) et une quasi-absence dans le supérieur.

Concernant les établissements internationaux, ils sont moins nombreux qu'on aurait pu l'imaginer (seulement 9 réponses positives). Sur les 21 établissements mentionnés, 14 dispensent leurs cours en anglais (britannique et surtout américain) et 6 sont multilingues (par exemple, l'École internationale Miras, du Kazakhstan, qui réunit des apprenants et des enseignants de 12 nationalités différentes, les cours étant dispensés en kazakh, russe, anglais et français ; la section française comprend trois classes de 20 apprenants et elle est soutenue financièrement par la communauté et les entreprises françaises). Tous les établissements internationaux sont privés, à l'exception de l'École internationale de Monténégro.

Quels contenus ?

L'enseignement du français est en général réglementé à base d'« instructions

officielles », de date plus ou moins récente : en Russie Krasnoyarsk, elles remontent aux années 1960, tandis que les dernières en date pour les autres pays témoignent d'un effort d'harmonisation au contexte national et mondial non négligeable : 2011 pour l'Estonie, la Géorgie, le Kazakhstan et la Slovaquie, 2012 pour l'Albanie, le Monténégro, la Roumanie, Russie Saint-Pétersbourg et la Serbie, 2013 pour la Hongrie, la Russie Nijni Novgorod ou la République tchèque.



Les « instructions » définissent les objectifs à atteindre et le contenu des programmes. La majorité des répondants au questionnaire juge les objectifs fixés « atteignables » par les professeurs et « convenables », dans la perspective des parents et des apprenants, mais cet avis n'est pas toujours partagé. L'argument le plus important est en rapport avec le nombre insuffisant d'heures/semaine (Lituanie, Russie Nijni Novgorod, Krasnoyarsk, Serbie, Slovaquie) et, de manière plus générale, les conditions de travail qui ne permettent pas la pratique d'un enseignement moderne, en concordance avec les préoccupations du public jeune et avec ses habitudes informatiques (Bosnie-Herzégovine, Russie Nijni Novgorod, Krasnoyarsk, Serbie). Si l'utilisation des ressources en ligne est limitée, c'est en raison de problèmes de connexion internet (ex-République yougoslave de Macédoine) ou de matériel informatique en général (Pologne). Les ressources françaises et francophones en ligne les plus citées sont, par ordre décroissant : *LepointduFLE* (citée 10 fois), *francaisfacile.com*, *TV5* et *Bonjourfrance.com*

(7 fois), *francparler.org*, *RFI.fr*, *cavilamenligne.com* (6 fois), *ciep.fr*, *leplaisirdapprendre.com* (citées 3 fois). Par ailleurs, plusieurs associations ont précisé qu'elles relaient sur leur site un grand nombre de liens utiles à leurs enseignants.

Dans la plupart des pays, les références aux pays et aux auteurs francophones, à la Francophonie en général, sont considérées comme ayant une place suffisante dans les programmes et dans les pratiques d'enseignement des professeurs, mais tous les répondants ne s'en déclarent pas satisfaits. C'est le cas de la Bosnie-Herzégovine, de la Russie Krasnoyarsk et de la République tchèque. La notion de diversité culturelle exprimée par la Francophonie coïncide avec les valeurs portées par la société. Les commentaires qui accompagnent les statistiques signalent le fait que les références sont focalisées de manière excessive sur la France et ne réussissent pas à rendre compte de la diversité, voire de la richesse francophone dans son ensemble.

Conclusion

Langue surtout apprise comme langue étrangère, **le français donne accès à l'information internationale et aux savoirs**. Il jouit d'une bonne image de marque en Europe centrale et orientale et sa portée historique, son rôle dans les organisations internationales ou encore sa portée artistique en font certainement une langue de prestige et de culture. Interrogées au regard des valeurs véhiculées par l'enseignement du français dans leur pays, 21 des 26 associations de la CECO inscrivent en première position les valeurs culturelles. Elles sont suivies des valeurs démocratiques (11 répondants) puis économiques (8 répondants), enseignants et étudiants étant consensuels sur le fait que, utilisé dans la vie professionnelle, le français constitue un atout dans la valorisation des carrières des individus et que sa maîtrise demeure une condition nécessaire à la progression dans les échelons des organisations internationales.

En dépit de cette vision positive, le pronostic sur les évolutions possibles de l'enseignement du français est sévère. On envisage une stagnation, voire une régression dans les pays de la CECO, les raisons évoquées